



Refus de prise en charge suite à vol de pièce sur ma moto

Par **atchoum077**, le **05/05/2008** à **14:48**

Bonjour,

voilà j'ai été victime d'une tentative de vol de ma moto en fin Janvier 2008 j'ai retrouvé un matin ma moto déplacé dans un coin plus sombre du parking souterrain, l'antivol U disparu, le passage de roue où se trouve la serrure qui permet d'ouvrir le coffre de selle fracturé, le faisceau électrique coupé, le boîtier électronique volé ainsi que la batterie, les selles, la trousse à outil kawa, l'échappement bref 3400 euros de dégât. Après passage de l'expert l'assurance ne prend rien en charge car le neiman de la moto n'a pas été forcé. Que dois je faire car j'ai du me saigner pour m'acheter ma moto et payer l'assurance qui me laisse tomber comme ça!!!

De plus j'ai mis ma moto dans un garage pensant que l'assurance allait me réparer ma moto et je suis passer voir le garage après réception de la lettre et là surprise la personne du garage m'annonce que si la moto n'est pas réparé j'aurais des frais de garage à payer (6euros par jour) est ce que je peux me retourné contre l'assurance si la moto n'est pas réparé car c'est elle qui à fait trainer les choses (vol fin janvier et lettre de refus de prise en charge reçu samedi 3 mai) pour finalement m'annoncer que je ne suis pas pris en charge.

Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **18:41**

bonsoir, le refus de votre assureur est incompréhensible puisqu'il y a effraction, dégradation, vandalisme de votre moto se trouvant en plus dans un parking protégé, je pense que vous devez saisir directement la justice pour que votre préjudice soit réparé, une expertise judiciaire ordonnée, en plus la responsabilité contractuelle du propriétaire du parking est engagée il est gonflé ce dernier de vous réclamer de l'argent en plus alors que votre moto se fait vandalisée sur son parking, ne vous laissez pas faire, prenez un avocat pour vous défendre, cordialement